



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 20 Juin

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN, 1ere adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (18): Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL,

Etait représentée (1) : Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCAUTRIN par Madame Victoire JASMIN

Etaient absents (13) : Monsieur Roger BASTIN, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE,

Etait absent et excusé (1) : Monsieur Jean-Claude LOMBION (Maire)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 20-07-2013

Etude de faisabilité technique, économique et environnementale pour la mise en place d'installations solaires thermiques et d'éclairages performants

Face aux défis énergétiques que sont d'une part, l'inadéquation entre une demande d'électricité croissante et la quantité limitée des ressources fossiles, et d'une part, la nécessité de réduire l'approvisionnement émettrices de gaz à effet de serre, les orientations nationales fixées par les lois Grenelle et déclinées au local par le plan régional énergétique, le PRERURE, révisé en 2012, incitent à des politiques ambitieuses d'économie d'énergie.

Avec ses 17 000 habitants et 480 agents, la Ville de Morne-à-L'Eau a décidé de s'engager pleinement dans une telle stratégie en mettant en place un programme de maîtrise des consommations énergétiques. Cette démarche s'inscrit dans l'élaboration de l'agenda 21 de la Ville qui vient d'être lancé.

2 cibles sont visées : le patrimoine de la Ville et ses administrés. Sur la cible «Patrimoine de la Ville », la Ville a établi un partenariat avec le Conseil en Energie Partagé (C.E.P) du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) de la Guadeloupe pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de son patrimoine bâti.

Le pré-diagnostic formule des préconisations dont le remplacement d'équipements énergivores (lampes incandescentes, chauffe-eaux électriques).

C'est dans ce contexte qu'une étude de faisabilité technique, environnementale et économique sera réalisée par le bureau d'étude TECSOL. Elle a pour objectif de bien dimensionner les installations solaires thermiques et les équipements d'éclairage performants à mettre en place.

Cette étude, dont le budget s'élève d'un montant de 9 125 € HT, sera co-financée à 70 % par l'ADEME.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement

Vu la loi n° 2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite loi Grenelle 1

Vu la loi n° 2010 -788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2

Vu le Plan Energétique Régional Pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie de la Guadeloupe (PRERURE)

Vu le Programme Stratégique d'Ecodéveloppement

Ouï l'exposé du Maire

et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver le principe d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'installations solaires thermiques et d'éclairages performants sur le territoire de Morne-à-L'Eau.*

ARTICLE 2 : *D'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :*

FINANCEMENT	%	MONTANT
ADEME	70 %	6 387,50
COMMUNE DE M/A/L	30 %	2 737,50
TOTAL	100 %	9 125,00

ARTICLE 3 : *D'autoriser Monsieur le Maire à entamer toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet.*

ARTICLE 4 : *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ADEME de manière générale, l'ensemble des partenaires financiers pour un cofinancement de cette étude.*

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

*Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-à-L'Eau, le 20 Juin 2013*

**Pour le Maire Empêché,
Le 1^{er} adjoint ffs**

Victoire JASMIN

*Madeleine Victoire JASMIN
1^{ère} Adjointe au Maire*

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

